

DIRECTIVES I

Plaidoyer au niveau national autour du GTCNL

C'est dans la capitale de chaque pays que chaque gouvernement élabore sa position au sujet du processus du [Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement](#) (GTCNL). Il est donc primordial que les organisations non gouvernementales (ONG) mènent des campagnes de plaidoyer au niveau national, au cours des douze mois séparant deux sessions du GTCNL, afin d'influencer les positions des gouvernements sur les droits des personnes âgées et sur la rédaction d'une convention. Vous trouverez ci-après des propositions d'actions et de démarches allant dans ce sens.

<p>Préparation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Étudiez la position de votre gouvernement, et cherchez à comprendre la logique qui la sous-tend afin, si nécessaire, de contredire ses arguments. Par exemple, étudiez (le cas échéant) ses communications écrites soumises lors du processus du GTCNL, ses déclarations faites lors des sessions du GTCNL et toute autre déclaration publique éventuelle, ou toute position sur laquelle il s'est aligné au niveau national ou régional (tel que le Protocole de l'Union africaine). • Si votre gouvernement n'a soumis aucune communication ni fait aucune déclaration lors du processus du GTCNL, il vous faudra l'interroger sur sa position concernant ce processus. • Consultez les rapports disponibles contenant des retours de personnes âgées, et discutez et entretenez-vous avec des personnes âgées pour recueillir leurs sentiments sur la protection de leurs droits. • Renseignez-vous sur le degré de protection qu'apportent les lois de votre pays aux droits des personnes âgées, et demandez-vous en quoi une nouvelle convention de l'ONU permettrait d'améliorer le quotidien des personnes âgées. • Penchez-vous sur les domaines d'intervention pour la prochaine session du GTCNL et élaborez du contenu de fond (voir les Directives II de la GAROP) sur ce que devraient être les éléments normatifs d'une nouvelle convention de l'ONU.
<p>Renforcer les capacités et les partenariats</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le processus du GTCNL est globalement mal connu des agents gouvernementaux, à divers échelons, ainsi que de certaines organisations de la société civile et des institutions nationales des droits de l'homme (INDH). Les ONG peuvent contribuer de manière sensible à une meilleure connaissance du GTCNL et de sa mission auprès de ces parties prenantes et d'autres acteurs.

	<ul style="list-style-type: none"> • Depuis décembre 2016, les INDH possédant le statut « A » bénéficient de nouvelles prérogatives de participation et sont accréditées auprès du GTCNL. Par ailleurs, les INDH représentent un puits d'expertise et de données sur les droits humains dans votre pays, et peuvent se révéler de précieux partenaires de la société civile, en l'aidant à constituer une base de savoirs et à encourager le débat. • Dans plusieurs régions, les membres de la GAROP jugent que l'organisation de réunions tripartites au niveau national rassemblant gouvernement, INDH et personnes âgées et ONG est un excellent moyen de partager des savoirs, de s'entendre sur une conception commune et de veiller à ce que la voix et le vécu des personnes âgées soient bien au cœur du processus de consolidation des droits des personnes âgées. • Après avoir entamé ce dialogue et tissé ces relations, vous pouvez vous fixer pour objectif de formuler un calendrier avec des réunions régulières, afin d'entretenir une dynamique et d'alimenter les discussions. • Si vous méconnaissiez les INDH, vous pourrez en savoir plus (y compris sur les INDH dans votre pays) en vous rendant sur le site web de l'Alliance mondiale des INDH et son annuaire. • Vous pourriez également tisser des liens avec les médias locaux et nationaux, et vous en servir pour sensibiliser le grand public aux droits des personnes âgées.
<p>Travailler avec le gouvernement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'il est essentiel de sensibiliser les gouvernements tout au long de l'année, c'est autour des grands événements internationaux (comme le 1^{er} octobre, la Journée mondiale des personnes âgées) qu'il est le plus important de le faire. Il est également bon de sensibiliser votre gouvernement dans les mois qui précèdent la prochaine session du GTCNL, lorsque les gouvernements préparent leur participation, leur position, et communiquent leurs instructions à leur mission auprès de l'ONU, à New York. • Invitez les gouvernements à participer de manière active et constructive aux prochaines sessions du GTCNL, et à soumettre des communications sur les domaines d'intervention pour la prochaine session du GTCNL. • Les représentants des ministères en charge des droits des personnes âgées, dans les capitales (par exemple le ministère des Solidarités et de la Santé), sont plus à même de prendre part à une discussion de fond sur les problématiques débattues lors des sessions du GTCNL, car ils auront une connaissance approfondie du sujet et ne se contenteront pas de lire une déclaration rédigée à l'avance. Il convient

	<p>d'encourager la participation active de ces représentants aux sessions du GTCNL à New York.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Écoutez attentivement et cherchez à comprendre pourquoi, précisément, votre gouvernement s'oppose à une convention (quand bien même vous seriez en désaccord), afin d'engager un dialogue constructif. • En fonction de la position adoptée par votre gouvernement, il pourrait être bon de discuter de la nécessité (ou non) d'une convention, mais il est aussi primordial de lancer un débat sur le contenu des aspects spécifiques des droits (voir les Directives II de la GAROP). • Tendez vers une discussion équilibrée, dans laquelle vous soulignerez les caractéristiques de l'État concerné qui sont favorables à la protection et la promotion des droits des personnes âgées, tout en identifiant les éventuelles lacunes qui pourraient exister dans les lois, les stratégies et la mise en pratique, et qu'une convention internationale pourrait aider à corriger. • Surveillez les déclarations et les actions prises par votre gouvernement à cet égard, à la fois publiquement, y compris lors des sessions à l'ONU (à l'aide des liens ci-dessus et en visionnant http://webtv.un.org), et lors de vos réunions avec le gouvernement. • Veillez à ce que les déclarations et les communications de votre gouvernement soient suivies d'effets en interpellant directement vos référents au sein du gouvernement, dès que ces déclarations et communications ont été publiées, afin de partager vos réactions et de souligner leurs éventuels manquements à honorer les engagements qu'ils ont pris publiquement ou auprès de vous. • En plus de votre collaboration avec le gouvernement, vous pourriez chercher à obtenir des partis politiques dans l'opposition qu'ils s'engagent par écrit à soutenir une convention. Certains membres de la GAROP ont rédigé des manifestes électoraux en amont d'élections nationales, dont un plaidoyer pour une convention et une invitation à l'intention du gouvernement élu à soutenir le processus du GTCNL. (Voir le manifeste électoral 2017 d'Age Concern NZ)
<p>Créer des passerelles entre ministères et missions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • On observe souvent un décalage entre les ministères dans les capitales et leurs missions auprès de l'ONU, à New York. Au niveau national, les ONG pourraient encourager la participation des États membres au processus du GTCNL en créant une passerelle directe les reliant à un référent de la mission concernée à New York, et en partageant activement des informations sur le processus avec, d'une part, les

	<p>décisionnaires gouvernementaux dans les capitales, et d'autre part leurs missions.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est nécessaire de sensibiliser et de renforcer les synergies entre les discussions à New York au GTCNL, celles à Genève au Conseil des droits de l'homme, et les actions au niveau national. Consultez le calendrier de la GAROP pour connaître les événements à venir à New York et Genève, et encouragez vos gouvernements et leurs missions à y participer et y contribuer. • Pour être mis en lien avec d'autres membres de la GAROP qui travaillent activement auprès des missions à New York et Genève et des organes de l'ONU, contactez en premier lieu le secrétariat de la GAROP.
<p>Activités intersessions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Divers événements relatifs aux droits des personnes âgées ont lieu tout au long de l'année qui sépare deux sessions du GTCNL. Il peut s'agir d'événements nationaux, régionaux ou internationaux. L'implication active des ONG dans ces événements intersessions est essentielle, car ils donnent l'occasion d'influencer et de sensibiliser les décideurs concernés en-dehors des sessions du GTCNL, plus formelles. • Vous pouvez ainsi mettre en lumière les droits des personnes âgées et l'importance d'une convention de l'ONU lors de journées internationales telles que la Journée mondiale de la santé (7 avril), la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées (15 juin), la Journée mondiale des personnes âgées (1^{er} octobre) ou la Journée mondiale des droits de l'homme (10 décembre). • De nombreux membres de la GAROP organisent des événements, sollicitent les médias et d'autres acteurs, et invitent de hauts représentants du gouvernement à célébrer ces journées ou à y participer. • Consultez le calendrier de la GAROP pour en savoir plus sur les événements qui pourraient vous intéresser, et envoyez au secrétariat de la GAROP vos informations concernant d'éventuels événements pertinents, afin qu'ils soient ajoutés au calendrier.
<p>ONG travaillant en coalition</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La GAROP a un rôle crucial à jouer : celui de référent coordinateur et de plateforme pour les ONG et la société civile. Actuellement, la GAROP dispose d'un secrétariat géré par des salariés, et communique avec ses membres et en ligne par le biais de son compte Twitter et de son site web.

	<ul style="list-style-type: none">• Mettez à profit les supports et ressources de la GAROP pour appuyer vos activités de plaidoyer nationales, et faites part de vos suggestions et de vos retours au secrétariat de la GAROP.
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Ressources complémentaires

Voir les autres Directives de la GAROP :

- [Directives II](#) – Contribuer à un débat de fond
- [Directives III](#) – Préparer des déclarations orales pour la session du GTCNL

Voir aussi les [Directives F.A.I.R.](#) de HelpAge International sur la meilleure manière de préparer et d'étayer votre stratégie de plaidoyer nationale en faveur d'une convention de l'ONU.